

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'ÉLECTION SÉNATORIALE

A GOURDON. — RÉPUBLICAINS ET RÉACTIONNAIRES. — LES RÉUNIONS  
COCULA ACCLAMÉ PAR LE CONGRÈS RADICAL

### A GOURDON

DEUX RÉUNIONS. — CINQ CANDIDATS  
LE DEVOIR DES RÉPUBLICAINS

Si la situation était, hier, embrouillée; si un doute pouvait exister sur le résultat du scrutin du 7 juillet, il ne saurait en être de même aujourd'hui et ce résultat sera ce que nous annonçons depuis quelques jours déjà : un succès énorme pour Cocula, pour le vieux lutteur qui groupera sur son nom — la presque unanimité des voix radicales du département. Ce n'est pas là une affirmation lancée à la légère, certes; nos lecteurs s'en convaincront lorsqu'ils connaîtront le résultat des réunions de Gourdon, — car il y en a eu deux !...

Nous allons en donner le compte rendu fidèle avec la plus grande impartialité, convaincu, du reste, que c'est le plus sûr moyen de servir la cause républicaine qui nous est chère.

#### AVANT LES RÉUNIONS

Dès le matin les délégués arrivent en masse et on comprend que la lutte sera chaude !

On se case difficilement dans les hôtels et ma foi, nous devons bien cette mention spéciale à l'hôtel Destrau, si nous nous logeons avec peine à la table où le hasard capricieux a réuni côte à côte quelques adversaires d'hier et de demain : nous sommes largement dédommagés par le service irréprochable et l'excellence du menu !...

On discute ferme sur les terrasses des cafés tandis que nos représentants MM. Costes, Pauliac, Vival, Rey s'efforcent dans une réunion préparatoire d'empêcher une division qui s'annonce comme inévitable.

Après leur réunion, nos représentants républicains déclarent aux trois candidats qu'il n'est pas admissible que les délégués réactionnaires assistent à une réunion qui a pour but de désigner un candidat républicain; le parti conservateur ne peut être l'arbitre de l'élection.

MM. Malvy et Linol maintiennent que tous les délégués ont les mêmes droits et que les ayant convoqués ils ne peuvent les empêcher d'assister au Congrès.

C'est la scission !  
Dès lors il y aura deux réunions.  
L'une à la mairie, celle de MM. Linol et Malvy;  
L'autre au cercle radical, celle qui sera exclusivement composée de républicains.

Il est une heure.

Les discussions sont de plus en plus vives. Devant le café Divan où se trouvent une centaine de délégués, M. Pauliac, sénateur, s'efforce de faire entendre aux électeurs que les républicains seuls doivent prendre part au congrès républicain. M. Malvy croit riposter victorieusement en affirmant que M. Calmon fut convoqué pour désigner le candidat républicain à la suite du décès de M. Delport.

Notre directeur proteste avec énergie. M. Costes, dit-il, a été choisi par le comité républicain de l'arrondissement de Cahors. M. Calmon ne fut nullement convoqué par ce comité. M. Brunies, correspondant de la France, déclare que c'est là une affirmation absolument exacte.

Qu'il y ait eu ensuite une réunion de ratification des électeurs de droit, à laquelle M. Calmon fut convoqué, c'est possible; mais le choix du candidat fut exclusivement fait par des Républicains.

A ce moment, la discussion devient générale, on s'échauffe !!! Heureusement nos représentants font un dernier appel à nos amis politiques et ils se dirigent vers le cercle, tandis que MM. Malvy et Linol se rendent à la mairie.

C'est une heureuse diversion qui apaise les plus agités et la place se vide rapidement; la majorité des républicains suivent MM. Pauliac, Costes et Vival, tandis que les autres : quelques républicains et de nombreux conservateurs s'acheminent vers l'Hôtel de Ville.

N'ayant pas le don d'ubiquité nous prions un de nos amis de se rendre à la réunion Cocula, afin de prendre les notes nécessaires à notre compte rendu et nous nous dirigeons nous-même vers la mairie.

#### LA RÉUNION MALVY-LINOL

Il est une heure 1/2. Il y a exactement dans la salle 25 personnes. A une heure 3/4, lorsque M. Linol ouvre la séance, il y en a 68. — nous les avons pointées une à une, au fur et à mesure de leur entrée.

Ces 68 personnes représentent-elles 68 électeurs ?...

Nous l'ignorons !... qu'importe pour la suite !...

M. Linol s'exprime à peu près en ces termes :

Messieurs les délégués de Gourdon, M. Malvy et moi nous vous avons convoqués à cette réunion dont vous connaissez le but. Nous vous remercions d'avoir répondu si loyalement à notre appel.

Vous savez à la suite de quelle réunion un accord était intervenu entre 3 candidats qui sans aucune arrière-pensée, espéraient unir sur leur nom, par cet accord, le parti républicain tout entier en l'honneur de la mémoire du regretté De Verninac.

Nous avions pensé que ce pacte loyalement consenti pour conserver le sénateur à l'arrondissement de Gourdon ne serait pas rompu et que la division que l'on pressentait s'évanouirait.

Nous avions pensé que c'était le meilleur moyen de donner un digne successeur à celui que nous ne pouvons avoir la prétention de remplacer (applaudissements).

C'est en nous inspirant de ces idées que très loyalement nous avons convoqué tous les délégués, pensant que ce n'était pas à nous qu'il appartenait de faire une sélection. On nous reprochera d'avoir exposé notre programme devant des électeurs d'opinions variées, mais nous appartenait-il de choisir les délégués à la porte ?

Nous avons cru que des hommes honnêtes et loyaux ne pouvaient agir ainsi (bravos).

Il y a ici plusieurs candidats, MM. Malvy, Claret, Rhodes et moi. Nous ne critiquons aucune candidature, nous avons à faire triompher la loyauté et la justice. C'est tout. (Applaudissements.)

Messieurs, je vous invite à constituer votre bureau.

Sont élus par acclamation :

Président : M. Cabanès, adjoint au maire de Gourdon.

Assesseurs : MM. Baspeyras, conseiller d'arrondissement de Souillac. Lasserre, conseiller d'arrondissement de Saint-Germain.

M. Cabanès donne aussitôt la parole à M. Malvy.

M. Malvy s'exprime à peu près ainsi : Messieurs, quelques jours après la mort de M. de Verninac, nous recevions une lettre de M. Cocula, convoquant à Gourdon les 5 conseillers généraux radicaux de l'arrondissement de Gourdon. M. Cocula se disait chargé de convoquer cette réunion en vue de l'organisation d'un congrès.

M. Cocula proposa dans cette réunion, de convoquer, pour le congrès les délégués républicains. Il ajouta que pour les communes non représentées par des républicains on pourrait appeler les chefs du parti démocratique de ces communes.

Nous avons pensé que c'était là un piège

(sic) et nous avons déclaré que le congrès devait être composé de tous les délégués.

Ne pouvant nous entendre, nous déclarâmes que M. Cocula, M. Linol et moi nous posions notre candidature, et nous primes l'engagement de nous désister, au deuxième tour, pour le plus favorisé des trois.

Nous étions liés, l'engagement était loyal, nous marchions la main dans la main. Il paraît que ce n'était pas suffisant.

Quelques jours après paraissaient dans les journaux des notes diverses. Je répondis, personne ne protesta; mais alors on organisa un deuxième piège (resic) qui a l'air de vouloir réussir.

On cherchait à former un petit Comité, trié, pour acclamer une candidature unique et le tour était joué.

Pour couper court à ce piège (c'est un cauchemar) nous avons cru devoir convoquer, loyalement, tous les délégués de l'arrondissement, même ceux dont les aspirations ne sont pas les nôtres. Au reste nous ne vous avons pas appelé pour désigner un candidat radical. Nous vous avons convié pour vous dire : Voilà notre engagement, voilà notre programme, à vous maintenant de décider, le jour du scrutin.

De cette façon nous espérons maintenir l'engagement que nous avons pris.

Mais quand nous avons vu la persistance de certains à organiser un Comité qu'on disait devoir être présidé par MM. Pauliac et Costes, j'ai télégraphié à nos sénateurs pour être fixé.

M. Costes m'a répondu : j'en irai pas présider la réunion de Gourdon.

M. Pauliac répond qu'il pense que dans l'intérêt supérieur de la République il croit à la nécessité d'une candidature unique; qu'il ne sait pas s'il viendra à Gourdon : s'il y vient ce sera non pour présider une réunion, mais pour conférer avec tous et s'efforcer de maintenir l'union.

Ainsi, conclut M. Malvy, voilà des Présidents qui ne savent rien de la réunion qu'ils doivent présider et cependant tous sont venus... « dans l'intérêt de l'autre. »

Je crois que ce sera le contraire. Je le regrette.

En tous cas nous ne marchons plus la main dans la main, c'est le premier résultat !!!

Et pendant qu'on parlait de ce Congrès, on se rendait dans un canton de l'arrondissement et là on n'a pas craint d'agir sur mon fils en lui laissant entendre que si je ne me retirais pas....

Un auditeur : C'est une infamie !...

M. Malvy : Oui, Messieurs, c'est une infamie, et ce sont des amis de de Verninac qui ont fait cela, ce sont ceux qui savent que dans quelques jours mon fils sera l'allié de cette famille.... J'ai répondu à la note publiée à ce sujet dans la Dépêche. Ma réponse n'a pas été insérée; je me suis rendu à Toulouse et les Directeurs de ce journal m'ont déclaré ne pas avoir connu la note me visant et la regretter.

Voilà, Messieurs, l'historique de nos candidatures.

Je n'ai pas autre chose à ajouter. Je reste à votre disposition pour développer mon programme radical si vous le désirez.

En tout cas vous rappelant un mot de M. Linol, je déclare que tous deux nous avons joué cartes sur tables, ce que d'autres n'ont pas fait (applaudissements.)

Enfin j'ajoute que notre pensée n'est pas de faire désigner un candidat unique; nous exposons notre programme, nous le développerons à Cahors, devant le Congrès du 6 juillet et nous nous inclinons devant la volonté des électeurs (applaudissements.)

#### INCIDENT

M. Claret : M. Malvy nous a dit que trois candidats ont pris l'engagement de se désister en faveur du plus favorisé. Ce pacte subsiste-t-

il et MM. Malvy et Linol se désisteront-ils le cas échéant en faveur de M. Cocula.

Cris nombreux : Non non !

M. Malvy : Je me désisterai en faveur du radical.

M. Linol : La question est grave. Mais il faut être loyal. Le pacte entre les radicaux subsiste et comme je ne veux pas d'équivoque, je déclare nettement que si Cocula est le plus favorisé, je me désisterai en sa faveur (applaudissements et cris : l'engagement est rompu.)

La discussion devient très vive et très confuse. Il est évident que la déclaration très catégorique de M. Linol, vivement approuvée par quelques-uns, déplait fortement à la majorité.

M. Linol parvient à dominer le tumulte et poursuit : Je répète qu'il ne faut pas équivoquer; MM. Claret et Rhodes sont mes amis, mais je déclare que, à aucun prix, je ne pourrais me désister en leur faveur.

M. Malvy, interpellé à nouveau pour savoir ce qu'il ferait, répond : j'ai un programme radical, je me conformerai à ce programme.

Et comme quelques interruptions sont peu aimables pour M. Cocula, M. Malvy ajoute :

Du moment que notre adversaire n'est pas présent, nous avons les mains liées, nous ne pouvons pas discuter sa candidature, mais le 6 juillet il sera à Cahors et nous nous expliquerons. Je dirai toute ma pensée sur son compte comme sur le mien.

M. Claret : Depuis le début de cette réunion on parle de franchise. Il faudrait que la franchise ne soit pas seulement dans les paroles, mais dans les actes. Tout à l'heure M. Malvy a déclaré que M. Cocula n'était pas un adversaire loyal, si donc M. Malvy a l'intention de se désister en faveur d'un candidat déloyal les actes ne sont plus d'accord avec les paroles. (applaudissements.)

M. Malvy : Il ne faut pas dénaturer le but de la réunion. Nous ne sommes pas ici pour nous occuper d'un adversaire absent, mais pour vous parler de nos candidatures et de notre programme.

L'incident est clos.

Le Président donne la parole à M. Claret pour développer son programme. Nous n'insisterons pas sur ce programme connu de nos lecteurs. M. Claret a le mérite de ne pas varier et son discours est connu. Malheureusement il a la mauvaise inspiration d'être désespérément long et le public impatienté le réduit au silence par de nombreux : assez, assez !

M. Rhodes a la parole. Il remercie le bureau de sa loyauté et les candidats de leur sincérité. Il est convaincu que les délégués ne sont pas venus à la réunion avec un parti-pris, mais avec un parti à prendre.

S'il se présente c'est que des candidats connus aucun ne représente l'agriculture qui avait en de Verninac, à la mémoire duquel il adresse un souvenir ému, un défenseur ardent et convaincu.

Il est donc candidat républicain agricole.

M. Rhodes développe, non sans intérêt pour les auditeurs, son programme et il déclare qu'il s'inclinera avec respect devant le verdict du 7 juillet.

M. Malvy invité à faire connaître son programme, le résume rapidement se réservant de le développer plus longuement, le 6 juillet à Cahors.

Après avoir pris contre les ennemis de la République toutes les mesures nécessaires, il désire :

Que toutes les fonctions soient données au concours et au mérite tout privilège dû à la faveur étant un vol au préjudice du mérite;

Qu'on entre résolument dans la voie des économies, les dépenses inutiles étant un vol au préjudice des contribuables.

Il répète que candidat radical, il s'inclinera devant le verdict des électeurs.

**M. Linol :** Je ne m'attendais pas à ce que, dès aujourd'hui, nous eussions à développer notre programme. Mais pour un républicain radical, développer un programme n'est pas difficile.

1° Il faut assurer le triomphe de la République.

2° Se ranger parmi les partisans résolus de tout ministère de défense républicaine.

3° Défendre qu'on porte la moindre atteinte aux lois sur l'instruction laïque et obligatoire et sur la loi militaire. — Cependant M. Linol se déclare pour le service de 2 ans à condition que l'impôt du sang soit égal pour tous.

4° M. Linol est partisan résolu de la loi sur les associations ; je la voterai tout entière, dit-il, mais sans esprit sectaire.

5° Au point de vue financier, M. Linol est pour l'impôt sur le revenu appliqué dans un esprit de droiture et de justice.

6° Il est pour la révision de la constitution, le dernier mot en matière législative devant rester au suffrage universel.

Enfin à la suite d'une interruption, M. Linol se déclare partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais cette réforme est subordonnée à d'autres mesures préparatoires.

**M. Claret** déclare alors qu'il se désistait en faveur de MM. Malvy et Linol.

**M. Linol** proteste énergiquement. Il ne veut pas de compromission. « Hors du pacte radical pas de salut. »

— Nous rendons justice aux déclarations catégoriques de M. Linol, mais pourquoi diable, alors qu'il était en de pareilles dispositions, a-t-il eu la faiblesse d'appeler les réactionnaires à sa réunion ?

**M. Malvy** reprend la parole pour déclarer que lui aussi est partisan de l'impôt sur le revenu. Son fils, secrétaire de Bourgeois... thèse... doctorat... C'est tout ce qu'on entend dans le bruit assourdissant des conversations.

La séance est terminée.

On met aux voix la motion suivante :

« Le bureau de la réunion exprime ses regrets que tous les candidats, les sénateurs et députés n'aient pas assisté à la réunion de la mairie. »

Adopté.

M. Malvy demande que la réunion des 92 présents, approuve la conduite des deux candidats Linol et Malvy.

Adopté.

Au sujet du chiffre 92 nous devons faire une réserve. Nous affirmons qu'à l'ouverture des débats il y avait dans la salle 68 personnes y compris les candidats, 4 représentants de la presse et sans doute plusieurs non-électeurs. Le chiffre de 68 s'est élevé à 92 peut être à la fin de la réunion, parce que la réunion Cocula ayant pris fin beaucoup plus tôt que celle de MM. Malvy et Linol, une trentaine de partisans de M. Cocula sont venus en curieux à la mairie.

Ces 30 personnes n'ont pas voté, n'ont pas protesté, mais peut-on loyalement les compter comme des partisans de M. Malvy ou de M. Linol ?

Au reste on verra plus loin qu'il y avait à la réunion Cocula 97 délégués, — chiffre contrôlé à l'appel nominal d'après les listes des délégués. — Or il y a dans l'arrondissement de Gourdon, 161 électeurs sauf erreur. On peut bien estimer à 20 au moins le nombre des absents, reste 141. Si de ce chiffre on déduit les 97 partisans de M. Cocula, on voit qu'il reste AU PLUS 64 délégués pour MM. Malvy et Linol. Et nous sommes convaincus que nous sommes royalement large !...

A. C.

LA RÉUNION RÉPUBLICAINE

Cependant que notre Directeur se rend à la réunion de l'Hôtel de ville, nous dirigeons nos pas vers le Cercle radical où doit avoir lieu le Congrès républicain organisé sous les auspices de MM. Pauliac et Costes sénateurs, et Vival député.

A notre arrivée, la salle est déjà envahie par les électeurs et nous parvenons difficilement à la table réservée à la presse.

Il est 1 h. 40. **M. Pauliac** prend la parole et expose le but de la réunion qui est de proclamer un candidat républicain à l'élection sénatoriale du 7 juillet, car les réactionnaires ne doivent pas être les arbitres de l'élection.

Il ajoute que les représentants du Lot ont en vain essayé d'amener au Congrès républicain MM. Malvy et Linol. Leur refus est incompréhensible.

Et maintenant, ajoute M. Pauliac, si je ne peux pas vous donner mon avis pour le choix d'un candidat, j'ai le devoir de vous prier de nommer mon ami Vival Président du Congrès. (Tonnerre d'applaudissements).

Cette proposition est acceptée par acclamation et M. Vival prend place au fauteuil de la présidence.

Par acclamation aussi, sont nommés assesseurs : MM. Daffas, conseiller général de Salviac et Miret, maire de Floirac, candidat radical au Conseil général, dans le canton de Martel.

Au nom du bureau, **M. Vival** adresse ses remerciements aux délégués et déclare que n'ayant pas l'habitude de présider des réunions où se trouvent des réactionnaires (Applaudissements prolongés), il prie ceux qui pourraient être dans la salle, de vouloir bien sortir.

Pour ne pas être accusé de jouer la comédie, dit-il, ensuite, je vais donner lecture de la liste des délégués de l'arrondissement de Gourdon. Ceux qui sont ici, voudront bien répondre présent. — Nous en pointons 97. —

En outre, poursuit M. Vival, si dans la salle se trouvent des auditeurs qui ne soient pas délégués, je les prie de ne pas prendre part au vote dont il faut assurer la sincérité. (Bravos).

Ces explications fournies, M. Vival donne la parole à M. Cocula, le seul candidat présent.

**M. Cocula** s'avance à la tribune où son apparition est saluée par un immense cri de : Vive Cocula ! Vive la République !

Il s'exprime à peu près en ces termes :

Messieurs les délégués, J'éprouve aujourd'hui la même émotion que j'ai ressentie à la mort de notre regretté chef, M. de Verninac.

J'étais son confident, je connaissais ses opinions intimes et si sa disparition a été pour moi une perte cruelle, elle a été bien plus terrible pour la cause que nous servons tous.

Hier, son lieutenant, je n'aspire pas à le remplacer, mais si je n'ai ni son érudition, ni son talent, c'est avec le même cœur que je défendrai les principes démocratiques.

Vous n'attendez pas de moi un long programme, j'en ai trop souvent développé et je lutte depuis trop longtemps dans l'arrondissement pour être un inconnu de vous.

Le parti républicain court un grand danger, ne vous le dissimulez pas.

Nous voyons tous les jours nos ennemis monter à l'assaut de la République, et au premier rang le parti clérical. C'est contre lui que nous devons lutter et c'est lui que nous devons vaincre.

Vous me trouverez toujours au premier rang des combattants et si le chef est tombé en pleine lutte, au champ d'honneur, son souvenir reste et il nous conduira à la victoire. Le drapeau républicain n'est pas délaissé, je vous invite à nous unir et à marcher à l'ombre de ses plis, à la conquête du progrès ; je serai là, et jusqu'à mon dernier souffle je combattrai pour la démocratie.

Un tonnerre d'applaudissements salue ces vibrantes déclarations qui, on le sent, partent du cœur du candidat.

**M. Vival** se lève et dit que toute réunion doit avoir une sanction. Il met donc aux voix la candidature de M. Cocula ; toutes les mains se lèvent et un immense cri de : « Vive la République » retentit.

A la contre épreuve pas une main ne se lève. M. Vival proclame alors M. Cocula candidat du Congrès radical à l'élection sénatoriale du 7 juillet. (Triple salve d'applaudissements. Cris de : Vive Cocula ! Vive la République ! L'enthousiasme est indescriptible).

**M. Miret** prend la parole, il dit qu'en communion d'idées avec M. Cocula, tous ses efforts tendront à assurer son succès ; il invite les délégués de Martel et de Vayrac à une réunion qui se tiendra le dimanche 16 juin aux Quatre-Routes, et à laquelle doivent assister MM. Pauliac, sénateur, Vival, député et Cocula, conseiller général. (Applaudissements).

**M. Daffas**, conseiller général de Salviac, fait la déclaration suivante :

« J'étais à la première réunion des trois candidats : Cocula, Malvy, Linol ; réunion à laquelle assistait également M. Iscard. Je déclarais à ces Messieurs, et je répète aujourd'hui, que si un Congrès de délégués avait lieu à Gourdon, on devait convoquer tous les républicains sans exception, même les plus modérés et les plus douteux, mais pas un seul réactionnaire. » (Vifs applaudissements).

Une discussion locale s'élève entre le docteur Lafon, conseiller municipal de Gourdon et M. Pons, conseiller d'arrondissement. M. Vival y met fin en quelques mots pleins d'à propos et lève la séance au cri de : Vive la République !

B.

CONCLUSION

Et maintenant, après ce compte-rendu un peu long, mais très exact et très impartial, c'est une justice qu'on nous rendra, il faut conclure.

Aussi bien la tâche est aisée, car la conclusion est facile et ne demande pas un long développement.

Electeurs républicains, Vous vous trouvez en présence de cinq candidatures.

M. Claret... n'aura pas le nombre de voix que justifierait sa méritoire persévérance.

M. Rhodes ne peut lui-même se faire illusion sur le sort qui l'attend.

Restent MM. Cocula, Malvy et Linol qui se présentent avec un programme radical.

Les deux derniers, que nous ne voulons pas considérer cependant comme des adversaires politiques, ont commis une faute grave : celle d'en appeler à la réaction, (qui n'ira pas au maire de Gourdon, en raison de ses déclarations catégoriques.)

Par cela seul ils s'aliènent les voix des démocrates.

Et quoi qu'il leur en ait coûté, nos représentants républicains, MM. Pauliac, Costes et Vival ont nettement tracé leur devoir à tous les électeurs républicains. M. Rey a déclaré également que la réaction ne devait pas intervenir dans le choix du candidat des démocrates. Tous vos représentants républi-

cains sont donc unanimes à recommander à vos suffrages le seul candidat contre lequel lutte furieusement le parti conservateur.

Au reste, et c'est une constatation que nous faisons avec regret, ni M. Linol — auquel nous avons rendu justice — ni M. Malvy n'ont dit un seul mot de l'élection législative de Gourdon en 1902.

L'attitude qu'ils devront avoir l'année prochaine fait bien partie cependant du programme radical dont ils se réclament.

Gourdon est représenté à la Chambre par un député qui marche avec la droite ; est-ce que des candidats radicaux n'avaient pas le devoir de déclarer qu'ils lutteraient pour l'écrasement de ce représentant ?

Et s'ils n'ont voulu faire aucune déclaration à ce sujet, n'êtes vous pas en droit de conclure qu'ils veulent ménager son influence dans un intérêt purement personnel ?

Electeurs, est-ce là l'attitude de radicaux qui luttent uniquement pour une idée, pour un principe ?

N'ont, n'est-ce pas ?

Reste M. Cocula.

Nous venons de dire qu'il avait pour lui toute la représentation républicaine du Lot. Quand on connaît la fermeté des principes de MM. Vival, Pauliac et Costes, on peut être assuré qu'en marchant à leur suite on est dans la bonne voie.

Mais qu'on nous permette une autre indication.

Nous avons dit que le hasard, parfois bizarre, avait réuni à la même table des adversaires d'hier et effectivement à l'une des tables de l'hôtel Destrau, presque côte à côte, se trouvaient MM. Cocula, Rey et Lachièze. Au cours de la conversation, l'honorable député de Cahors s'adressant à Cocula lui dit : Vous n'avez pas de longs discours à faire, votre nom seul est un programme. C'était un hommage rendu par notre honorable député au sénateur de demain.

Oui le nom de M. Cocula est un programme, parce que ce vieux lutteur n'a jamais varié, parce que, démocrate convaincu, il a toujours lutté pour un principe et que jamais on n'a pu lui reprocher la moindre défaillance.

Et c'est cet homme, qui a un passé irréprochable qu'on ose qualifier d'adversaire déloyal ?

En vérité l'affirmation est plaisante, mais elle ne vaut pas d'être discutée !...

Enfin nous tenons à montrer par quelques chiffres combien le succès de Cocula est certain.

Nous avons dit qu'à Gourdon, 97 électeurs sur 161 avaient adhéré à sa candidature.

Dans l'arrondissement de Cahors il aura la majorité des voix républicaines, ce n'est pas douteux.

Quant à l'appoint de Figeac il sera formidable. On sait avec quelle discipline marche cet arrondissement. Et notre conviction est que l'élection est assurée dès le premier tour de scrutin.

MM. Malvy et Linol ne peuvent plus se faire la moindre illusion. Et s'ils voulaient bien examiner les conséquences de leur attitude pour les luttes futures, s'ils voulaient bien considérer l'intérêt supérieur de la République..... Mais serions-nous entendus?.....

A. C.

NOTRE POINTAGE

Les voix se répartiront probablement de la manière suivante au premier tour ;

| Cocula | Malvy | Linol    | Rhodes | Claret |
|--------|-------|----------|--------|--------|
| 360    | 250   | Le reste |        | 0      |

M. Cocula est élu au 1<sup>er</sup> tour.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 10 juin 1901

M. Holtz dépose une demande d'interpellation sur la situation des agents des chemins de fer, à la suite du projet de loi que le Sénat vient de voter les concernant. Par 302 voix contre 237, l'interpellation est renvoyée à un mois.

La Chambre revient à la discussion sur les retraites ouvrières.

M. Drake monte à la tribune : il déclare que l'organisation de la caisse des retraites telle que le projet de la Commission le propose, créerait une charge intolérable pour les patrons, pour les petits surtout.

M. Drake discute longuement et reconnaît quand même, dans une interruption, que ces aînés de retraites fonctionnent bien.

M. Drake dit malgré tout que la création de ces caisses est inutile.

M. Vaillant monte à la tribune à son tour ; le député socialiste déclare que les sociétés de secours mutuels invoquées par M. Drake ne peuvent suffire ; il ajoute que le projet du gouvernement n'est guère satisfaisant.

M. Vaillant demande qu'il soit donné un droit réel à l'assuré et non un secours donné au pauvre.

Il voudrait que le service d'assurances ouvrières s'étende à tous les risques sociaux.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain et la séance est levée.

INFORMATIONS

Elections sénatoriales

Isère

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche à Grenoble, en remplacement de M. Edouard Rey, décédé :

Inscrits, 1,209 ; votants, 1,206 ; bulletins blancs, 2 M. Jouffray, ancien député, radical socialiste, ministériel, 639 voix (élu), M. Eymard, républicain ministériel, 344 ; M. Morel, républicain modéré, 217 ; Wagner, nationaliste, antiminstériel, 4.

Loire-Inférieure

Election sénatoriale en remplacement du baron de Lareinty, conservateur, décédé :

Inscrits, 1,014 ; votants, 988 ; bulletins blancs, 133. M. le vice-amiral de La Jaille, conservateur, 753 voix (élu).

Rendement des Impôts

Le total général des impôts perçus pendant le mois de mai accuse les chiffres suivants :

Evaluations budgétaires, 218 millions 9,800 francs ; recouvrements effectués, 204 millions 139,500 francs.

Comparaison avec le mois de mai correspondant de 1900 ; Recouvrements en plus, 1 million 800 200 francs ; recouvrements en moins, 24 millions 928,000 francs. Soit une différence de recouvrements en moins de 23 millions 127,800 francs.

Par rapport aux évaluations budgétaires, les recouvrements effectués ont donné une moins-value de 13 millions 870,000 francs.

L'incident du Havre

L'instruction ouverte contre Ernest Parfait, le garçon boulanger qui jeta un tomate sur l'automobile de M. Waldeck-Rousseau, est close. Ce fervent nationaliste a fait acheter une cravate et un œillet bleus, qu'il portera à l'audience, et il lira, si on l'y autorise un factum où il développera ses idées politiques. Il sera défendu par M. Oury, du barreau de Paris. L'affaire viendra le 12 juin.

Duel Laberdesque-Régis

Le duel Laberdesque-Régis a été repris samedi matin. Dès le premier engagement, M. Max Régis a été atteint au bras droit. Les témoins, après avis des médecins, ont mis fin au combat.

M. Max Régis s'est alors emporté contre son adversaire qu'il a injurié et qu'il a menacé du poing.

On dit que M. Laberdesque est décidé à envoyer deux de ses amis à Max Régis pour lui demander rétractation ou une réparation par les armes des paroles qu'il a prononcées sur le terrain.

En ce qui concerne la rencontre depuis longtemps décidée entre Max Régis et M. Gérault-Richard, les pourparlers, un instant interrompus, ont été repris dès samedi soir ; MM. Lepic et Briant, témoins de M. Gérault-Richard, et MM. Lusinchi et Blois, témoins de M. Max Régis, n'ont pu, par suite d'un retard se joindre, mais rendez-vous a été donné pour lundi soir. La rencontre paraît inévitable entre MM. Gérault-Richard et Régis. Elle aurait lieu dès la cicatrisation complète de la blessure de ce dernier.

Une Expédition au Pôle-Sud

On est en train de charger 800 tonnes de charbon et des provisions nécessaires au navire antarctique *Discovery*, qui quittera Londres dans quelques semaines pour Melbourne et partira de là en décembre pour le pôle Sud. On estime que l'expédition durera trois ans et coûtera huit millions de francs. Le gouvernement a accordé le concours gratuit de l'ingénieur-constructeur, du commandant, de trois officiers de la flotte, et de plusieurs aspirants. Il a, de plus contribué aux frais pour la somme de 1,125,000 fr. Le reste a été souscrit par les particuliers, dont les dons permettent d'équiper un second navire

s'il est nécessaire. Les provisions se composent exclusivement de conserves soigneusement analysées par des experts *ad hoc*. Au cap de Bonne-Espérance, le navire embarquera vingt chiens de Sibérie.

CHRONIQUE LOCALE

Certificat d'études primaires élémentaires

Les instituteurs et les institutrices publics et privés sont prévenus que les inscriptions des candidats au certificat d'études primaires élémentaires seront reçues par MM. les Inspecteurs primaires jusqu'au 15 juin courant.

Les examens auront lieu aux dates suivantes :

**Cahors.** — Première circonscription. — Lauzès le lundi 17 juin, Lalbenque le vendredi 21 juin, Limogne le vendredi 28 juin, St-Géry le vendredi 5 juillet, Castelnau le samedi 6 juillet, Cahors (Sud) le vendredi 12 juillet à 8 h. du matin.

**Cahors.** — Deuxième circonscription. — Montcuq le lundi 17 juin à 8 h. du matin, Cazals le vendredi 21 juin à 8 h., Pay-l'Évêque le vendredi 28 juin à 7 h. 1/2, Cahors (filles) le samedi 29 juin à 8 h., Catus le vendredi 5 juillet à 7 h. 1/2, Cahors (garçons) le samedi 6 juillet à 8 h., Luzech le vendredi 12 juillet à 7 h. 1/2.

**Circonscription de Figeac.** — Livernon le vendredi 28 juin, Cajarc le vendredi 5 juillet, Figeac (Est) le samedi 6 juillet, Bretenoux le mercredi 10 juillet, St-Céré le mardi 9 juillet, Latronquièrre le lundi 8 juillet, Figeac (Ouest) le vendredi 12 juillet, Lacapelle Marival le mercredi 17 juillet à 7 h. 1/2 du matin.

**Circonscription de Gourdon.** — Gourdon le vendredi 28 juin à 7 h. 1/2, Salviac le samedi 29 juin à 8 h., Payrac le mardi 2 juillet à 8 h., Martelle le mercredi 3 juillet à 8 h., Souillac le vendredi 5 juillet à 7 h. 1/2, Vayrac le samedi 6 juillet à 7 h. 1/2, Gramat le lundi 8 juillet à 7 h. 1/2, Labastide-Murat le mercredi 10 juillet à 7 h. 1/2, St-Germain le vendredi 12 juillet à 7 h. 1/2.

Médaille d'honneur

En exécution du décret du 16 juillet 1886, le ministre du commerce, des postes et des télégraphes a accordé une médaille d'honneur à MM. Couvin, machiniste à Capdenac, et Lafourcade, employé à la compagnie d'Orléans, à Cahors.

CAHORS

Liste des délégués

L'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer la liste des délégués sénatoriaux.

Du reste cette liste comporte peu de changement sur la dernière.

Manœuvres de garnison

Le 7<sup>e</sup> de ligne exécutera les 3, 4 et 5 juillet prochain, des manœuvres de garnison avec les régiments de Montauban et Castelsarrasin (infanterie, cavalerie, artillerie). Les cantonnements seront les suivants :  
3 juillet : Castelnau.  
4 — : Castelnau, Pern ou l'Hopitalet.  
5 — : Rentrée à Cahors.

Correspondance

M. Lacaze nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il a adressée à M. l'abbé Magné, directeur de la *Défense* :  
Cahors le 10 juin 1901.

Monsieur,  
Vous avez eu grand tort de faire incinérer les numéros de la *Défense* et de la *Croix* qui, sous votre signature, m'injuriaient et me diffamaient à la date du 26 mai dernier. Vous savez bien qu'il me sera toujours agréable d'être traité par Vous de « malhonnête homme ». Je vous connais trop — n'est-ce pas ? — pour en être offensé ! Je ne vous répondrai jamais et je me déciderai difficilement à vous conduire sur le banc de la police correctionnelle, pour aussi grande que soit la fascination qu'il exerce sur vous.

Sentant que je méprisais — profondément, très profondément — vos attaques sur le terrain de ma vie privée ou professionnelle, vous avez cru devoir déverser votre haine sur moi, sous la forme d'articles politiques.

Je fus un « républicain modéré » dites-vous, et je suis aujourd'hui un républicain « radical » voire même « socialiste ».

Vous avancez là une absolue vérité ; pour la rareté du fait soyez félicité !

Si ma nuance s'est accentuée, le fond en est demeuré invariablement républicain.

J'ai, comme vous, la collection de la « Démocratie » de 1898.

J'étais à ce moment avec les Waldeck-Rousseau, les Leygues, et autres républicains que j'ai eu le courage de suivre.

Mes actes, mes paroles et mes écrits ne furent jamais cachés. Vous pouvez leur donner toute la publicité qui vous conviendra et les commenter à votre aise.

Mais très jaloux de mes œuvres, je vous interdis de m'attribuer arbitrairement la paternité de tel ou tel grimoire.

Je ne veux pas être un plagiaire et je n'hésiterais point à rétablir la vérité, lorsque, — comme par hasard — il vous arriverait de la fausser.

« Cuique suum » ; vous devez avoir des notions de latin suffisantes pour me comprendre.

L. LACAZE

Avoué  
Candidat Républicain radical  
au Conseil général.

P.-S. — Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en réponse aux attaques dont vous m'honorez, je requiers l'insertion de ces quelques lignes dans la *Défense* et dans la *Croix du Lot*.

Cour d'Assises

Audience du lundi 10 juin

Présidence de M. Treilhes, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzat et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Vol qualifié, tentative de vol qualifié et délit connexe de coups et blessures volontaires.

Cette affaire, la seule de la session, amène sur le banc des assises un jeune homme de 19 ans, né à Saint-Paul-de-Vern, canton de Saint-Céré, nommé Henri Maniol, inculpé de nombreux vols, relatés en leur temps dans le *Journal du Lot*.

Voici les charges relevées par l'acte d'accusation contre ce précoce bandit :

Dans la nuit du 27 au 28 novembre 1900, à Lacapelle-Marival, un malfaiteur muni d'une pince-monseigneur large de 23 millimètres, tentait sans succès d'ouvrir, en le fracturant, le portail de la remise de l'hôtel Vanel. Il ouvrait ensuite une fenêtre mal fermée, élevée de 1<sup>m</sup>20 au-dessus du sol, et pénétrait ainsi par escalade dans l'hôtel. A la cuisine, il fracturait, au moyen de sa pince, le tiroir du comptoir et s'emparait d'une somme de 50 francs environ, en menue monnaie, qui y était renfermée.

Dans la même nuit, dans la même localité, le même malfaiteur, usant de sa pince, fracturait la devanture du magasin appartenant au sieur Lacabane, horloger, faisait céder un verrou et une targe, brisait une glace d'un coup de pierre et, avec la main, atteignait facilement la clef fermant la porte à l'intérieur. Il fracturait, sans y rien trouver, le tiroir d'une table-bureau et faisait main-basse sur les objets placés dans les vitrines ; plusieurs montres, dont une en or, un boîtier de montre en or, une chaîne et divers bijoux, le tout ayant une valeur de plus de 200 francs.

Ces deux vols furent découverts le 28 novembre au matin ; la gendarmerie procéda aux constatations, releva soigneusement les traces d'effraction, mais ne recueillit tout d'abord que des indices insuffisants sur le coupable. Celui-ci avait opéré avec la plus grande hardiesse et une extrême habileté ; il avait réussi à ne pas réveiller les personnes qui dormaient dans les deux magasins où il s'était introduit.

Deux mois plus tard, dans la nuit du 30 au 31 janvier 1901, un autre vol était commis à Figeac, chez le sieur Chartrou, armurier. Un malfaiteur pénétrait dans l'atelier de celui-ci en escaladant la fenêtre dont il venait de briser le contrevent et la vitre ; il entra dans le magasin, fouillait les tiroirs où il prenait une pièce de 5 francs, seul argent qui s'y trouvât et choisissait un revolver dont il s'emparait ainsi que de plusieurs paquets de cartouches.

Le propriétaire ne s'était pas réveillé et le chien couchant dans le magasin, n'avait pas aboyé. Les pesées relevées sur la fenêtre par où le voleur était entré mesuraient 23 millimètres de largeur et provenaient d'une pince-monseigneur.

Dans cette même nuit du 30 au 31 janvier 1901, ce malfaiteur, toujours le même, parvenait à s'introduire dans les bâtiments de la gare de Figeac, et, vers trois heures du matin, était surpris à genoux, examinant attentivement le coffre-fort des Messageries. Au moment où le sieur Champarneau, garde de nuit, l'appréhendait au collet, le malfaiteur frappait cet agent sur la tête avec un instrument contondant et réussissait à prendre la fuite.

Champarneau, dont l'incapacité de travail a duré quelques jours, pense qu'il a reçu un coup de barre ou de pince en fer. Il avait suffisamment vu le malfaiteur pour donner son signalement.

Grâce à cette indication, l'accusé Maniol a été arrêté peu après. En sa possession on a trouvé une valise contenant tout un attirail de voleur et notamment une pince-monseigneur, ayant exactement la largeur des traces relevées dans les

effractions, accompagnant les vols dont les sieurs Vanel, Lacabane et Chartrou avaient été victimes. On a aussi retrouvé sur lui quelques-uns des objets volés à Lacabane et le revolver soustrait à Chartrou. Le sieur Champarneau de son côté, a formellement reconnu Maniol pour son agresseur.

L'information a établi que plusieurs jours avant le 27 novembre 1900 l'accusé était descendu à l'hôtel Vanel, à Lacapelle-Marival, comme s'il examinait les lieux en vue de méfaits à accomplir, et que l'avant-veille du vol commis au préjudice de Chartrou, il s'était logé sous un faux-nom à l'hôtel Verdier, d'où il a pu facilement sortir pendant la nuit sans appeler l'attention.

Maniol avoue être l'auteur des deux soustractions commises chez les sieurs Vanel et Lacabane. Malgré l'évidence des charges, il nie les autres faits qui lui sont reprochés et ne fournit que des explications inexactes et mensongères.

Après lecture de l'acte d'accusation, le président procède à l'interrogatoire de Maniol qui répond en effet à toutes les questions qui lui sont posées.

Il a déjà été condamné quatre fois pour vol.

12 témoins sont entendus.

M<sup>e</sup> Lagarde substitut du procureur de la République demande au jury un verdict sévère.

M<sup>e</sup> Besse présente la défense de Maniol. Après une longue délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif.

En conséquence Maniol est condamné à 8 ans de travaux forcés.

La session est close.

Maniol comparaitra devant les prochaines assises pour répondre des méfaits commis à Gourdon et à Cahors.

Pickman au théâtre

Une des plus curieuses et intéressantes figures du théâtre moderne, le célèbre magnétiseur et hypnotiseur Pickman, bien connu déjà de notre public, donnera dimanche 16 courant, au théâtre une unique représentation de ses célèbres expériences. Sa présence dans notre ville va remettre les sciences occultes à la mode et nous forcera peut être par un souci de l'actualité à revenir sur son nom et sur son programme.

Dans la rivière

Dimanche dernier, vers trois heures de l'après-midi, le nommé Isidore Frignac, commissionnaire à Molières, canton de Lacapelle-Marival, s'était rendu à Cahors pour porter des marchandises, lorsqu'au moment de son départ ayant voulu faire boire son mulet à l'abreuvoir, qui se trouve près du Christ du quai Champollion, le mulet poussé par la voiture à laquelle il était attelé, roula dans la rivière et se noya.

Grâce au dévouement de MM. Delmas, Luc et Boyé, typographes à l'imprimerie du *Journal du Lot*, le mulet et la voiture étaient retirés du Lot vers les cinq heures du soir.

Nos félicitations à ces courageux citoyens.

Arrondissement de Cahors

**FLAUGNAC.** — Réunion politique. — M. Lacaze, l'un des candidats républicains radicaux à l'élection cantonale de Castelnau, a fait, dimanche dernier, une réunion électorale dans notre commune.

Il a été reçu par le maire et un grand nombre de conseillers municipaux.

80 électeurs républicains assistaient à la réunion. Les déclarations radicales du candidat ont été approuvées par les électeurs présents.

Arrondissement de Gourdon

**STRENQUEL.** — En donnant le nom des délégués sénatoriaux de cette commune, nous avons qualifié M. Langlade d'opportuniste. C'est une erreur que nous sommes heureux de rectifier : M. Langlade est républicain radical.

BULLETIN FINANCIER

La première séance de la semaine a été absolument insignifiante, il ne s'est fait que de très rares affaires, aussi n'avons-nous aucun changement à signaler dans la tenue des cours.

Le 3 0/0 à 101,20 et le 3 1/2 à 101,60 n'ont pas varié.

Le Comptoir National d'Escompte est à 589.

Le Crédit Foncier se traite à 667.

A propos de l'augmentation du capital du Crédit Foncier, il n'est pas inutile d'ajouter

que cette augmentation pourra développer, en même temps que les obligations de prêts, la circulation de ses obligations foncières et communales et qu'elle trouvera dans ce développement une nouvelle source de bénéfices.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1,031 et la Société Générale à 618.

Parmi nos chemins, le Lyon est à 1,601, le Nord à 2,100 et l'Orléans à 1,614.

Le Suez s'inscrit à 3,745.

L'Extérieure clôture à 71,42, l'Italien à 97,70, le Portugais à 25 90, le Russe 3 0/0 1891 à 84,70 ; le Serbe 4 0/0 s'inscrit en hausse à 72,50 ; le Turc D cote 25,05 et la Banque Ottomane à 551.

Sur le marché en Banque, les actions Lumière North Américain se traitent à 38.

Les Petroles Moesi-Hirr sont recherchées à 253 et les actions Pierre de Verre Garchey à 117 et 118.

Étude de M<sup>e</sup> Camille SAUTET avoué à Cahors, place du Palais de Justice 7, Successeur de M<sup>e</sup> Léon Talou

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de Mourguès, huissier à Cahors en date du dix juin mil neuf cent un, enregistré,

Il appert :  
Que Madame Jeanne-Marie-Héloïse AR-CIZET, sans profession, épouse de Monsieur Elie-Jeanti-Marius ARMENGAUD, négociant minotier, domiciliée avec lui, à Cahors, rue Ste-Claire,

A formé contre M. Armengaud son mari et M. Paul Sers, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, pris en qualité de syndic de la faillite de M. Armengaud, une demande en séparation de biens,

Et que M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué près le tribunal civil de Cahors, a été constitué et occupera pour la demanderesse sur la dite assignation et ses suites.

Pour extrait certifié conforme :  
Cahors le onza juin mil neuf cent un.

L'avoué poursuivant,  
Camille SAUTET.

INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE ouvert pour corriger le  
**Bégalement**  
ET TOUS LES AUTRES  
DÉFAUTS de PRONONCIATION  
le 1<sup>er</sup> juillet  
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, Toulouse.

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gêlée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

COUPONS

des tissus imprimés des Vosges et d'Alsace, spécialement pour marchands forains. Wolfelsperger Epinal.

A VENDRE

UNE CUVE — état de neuf — pouvant couvrir de 55 à 60 barriques de vin.

S'adresser à M. JOUCLAS, maire de Cours.

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constituée pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., l'ALIMENT COMPLET IDÉAL. — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché. Echantillon gratuit sur demande.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

